

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Juin 2022

Rapport au Parlement flamand

Comptes des pouvoirs publics flamands de l'année 2021

La Cour des comptes a communiqué au Parlement flamand les résultats de son contrôle des comptes des pouvoirs publics flamands de l'année 2021 dans son rapport de comptes. L'exercice 2021 est encore marqué notamment par les conséquences financières de la pandémie de coronavirus, que la Cour estime à 1,8 milliard d'euros. Certains chiffres clés se sont toutefois fortement améliorés depuis l'année passée. Les autorités flamandes ont également accordé toute leur attention à une série de recommandations formulées par la Cour, comme l'évaluation de filiales ou la constitution de provisions diverses, de sorte que la comptabilité flamande correspond à présent davantage à la réalité. La Cour a dès lors pu approuver tous les comptes, à l'exception des comptes économiques, au sujet desquels elle ne peut pas encore se prononcer parce qu'il subsiste trop d'incertitudes. Il manque ainsi de nombreux terrains, bâtiments et ouvrages de génie civil dans le bilan. De même, les engagements hors bilan, par exemple pour le projet Oosterweel, sont encore insuffisamment expliqués. Enfin, la Cour a examiné quelques thèmes politiques pertinents au niveau sociétal, comme le déploiement du plan de relance flamand, les listes d'attente dans les crèches et dans les soins aux personnes handicapées et la mise en oeuvre des intentions politiques concernant les panneaux solaires et les groupes cibles. De manière générale, il ressort que les autorités flamandes accomplissent des progrès, même si ceux-ci restent insuffisants pour concrétiser toutes les ambitions de la législature.

Chiffres clés

Le gouvernement flamand a soumis le compte général des pouvoirs publics flamands à la Cour des comptes. Les conséquences financières de la pandémie de coronavirus ont également influencé les résultats financiers des autorités flamandes pour l'année 2021. Le bilan et le résultat économique ont également été marqués par la réévaluation des participations en capital et la constitution de provisions. Afin de répondre aux demandes de la Cour d'également impliquer notamment les filiales dans la valorisation, les autorités flamandes ont revu à la hausse la valorisation des participations dans son compte général 2021 à concurrence de presque 1,3 milliard d'euros. Également en réaction à des observations de la Cour, elles ont comptabilisé plus de 1,5 milliard d'euros de provisions dans le compte 2021, notamment pour les litiges en cours et les dossiers de pension, ce qui a amené le total du bilan 2021 à 42,9 milliards d'euros (contre 39,6 milliards d'euros en 2020). Le déficit économique est passé de 12,9 à 3,9 milliards d'euros. La Cour estime à près de 1,8 milliard d'euros l'incidence de la deuxième année de crise du coronavirus sur les autorités flamandes. L'exécution du budget correspondait également davantage au budget (-0,6 milliard d'euros contre -6,0 milliards d'euros en 2020). Le besoin de financement, à savoir le solde des recettes et dépenses publiques corrigé à des fins de comparaisons européennes, a diminué et est passé de plus de 6 milliards d'euros à 2,7 milliards d'euros, mais la dette consolidée a continué à progresser de 30,2 milliards d'euros en 2020 à 33,4 milliards d'euros en 2021. Cette augmentation était toutefois inférieure aux estimations. La maîtrise de cette dette reste un point d'attention important selon la Cour. Pour l'évaluation des objectifs budgétaires, le gouvernement flamand n'a pas repris dans ce solde de financement les coûts de construction de la liaison Oosterweel et les dépenses liées au plan de relance.

Parallèlement aux comptes 2021, le gouvernement flamand a également publié pour la deuxième fois un exposé de la politique et du budget (EPB) pour l'exécution du budget afin d'offrir davantage de transparence concernant la politique menée. Dans la plupart des cas, les explications fournies quant à l'évolution des crédits et leur exécution étaient déjà suffisantes, mais elles doivent encore être améliorées pour certains domaines politiques. Le lien entre les chiffres et les objectifs fait encore défaut, alors que celui-ci est nécessaire à un véritable budget basé sur les performances.

Opinion de la Cour des comptes

La Cour s'est prononcée sur les trois comptes partiels du compte général. Tout comme l'année passée, elle s'est abstenue de toute déclaration sur les comptes annuels économiques parce que le bilan et les explications présentent encore de grandes incertitudes. Ainsi, il manquait toujours plus de 1,6 milliard d'euros de terrains et de bâtiments et un montant inconnu d'ouvrages de génie civil (canaux, ports, ponts, tunnels, voies, pistes cyclables, etc.). Les engagements hors bilan restent eux aussi insuffisamment expliqués. Il s'agit notamment d'importants accords de principe ayant des conséquences financières significatives dans les prochaines années, d'engagements en souffrance de personnes morales flamandes que la Communauté flamande doit encore subventionner et d'importants dossiers en suspens au comité de concertation. Par rapport à l'année précédente, le gouvernement flamand a néanmoins fourni davantage d'informations sur les risques pour les litiges en cours et les obligations en matière de pension ainsi que sur les règles d'évaluation pour les recettes de la loi spéciale de financement.

Comme l'année passée, la Cour a approuvé l'exécution du budget. Elle n'a plus formulé de réserve parce que les autorités flamandes ont entièrement déterminé les obligations en capital qui doivent encore être versées pour leurs propres participations en 2021. La Cour a également émis une opinion favorable sur les comptes SEC, soit la traduction de l'exécution du budget selon le regroupement économique visant à rassembler les chiffres d'exécution de la Communauté flamande et ceux des personnes morales flamandes dans le compte consolidé.

Enfin, la Cour a également approuvé le compte consolidé de l'entité fédérée flamande.

Incidence financière de la pandémie de coronavirus

Dans un chapitre distinct de son rapport de comptes, la Cour aborde chaque année une série de thèmes politiques spécifiques et pertinents sur le plan sociétal. Le rapport sur les comptes 2021 aborde ainsi notamment l'incidence budgétaire de la pandémie de coronavirus qui a également été significative dans tous les domaines politiques des autorités flamandes en 2021. La Cour estime celle-ci à près de 1,8 milliard d'euros, en tenant compte notamment des budgets ordinaires que certains domaines politiques ont affectés. Une partie des mesures de crise entraînera par ailleurs encore des dépenses en 2022. L'incidence budgétaire des garanties et prêts octroyés ne se manifesterà que dans les prochaines années et peut être considérable, selon le degré de relance économique. En outre, il n'existe pas encore de répartition des coûts définitive entre les autorités fédérales et flamandes en ce qui concerne les dépenses des campagnes de vaccination. Les contrôles des aides liées à la crise ne couvrent provisoirement que 3,2 % des dossiers de prime. En l'absence de personnel d'inspection suffisant et de stratégie de contrôle plus ciblée, une part importante des primes versées ne pourra pas être contrôlée à temps.

La pandémie de coronavirus a également donné lieu au plan de résilience flamand (*Vlaamse Veerkracht*), pour lequel le gouvernement flamand a prévu un budget unique de 4,3 milliards d'euros en 2021. Le plan concerne 158 projets d'investissement uniques dont 55 sont repris dans le Plan national pour la reprise et la résilience et 22 sont des projets de réforme. Pour ces 55 projets, la Flandre peut recevoir une subvention européenne d'un montant maximal

de 2,3 milliards d'euros. L'exécution du plan est restée bien inférieure aux estimations budgétaires en 2021 : un peu moins de 1,7 milliard d'euros d'engagements ont été fixés et à peine 0,3 milliard d'euros ont effectivement été liquidés. Les rapports des autorités flamandes n'ont pas abordé ces sous-utilisations.

Listes d'attente

Dans son rapport de comptes sur l'année 2020, la Cour a présenté un aperçu des listes d'attente dues aux besoins considérables en services et à un manque de moyens dans les secteurs du logement social, des primes au patrimoine, des maisons de repos et de soins, de l'aide à la jeunesse et des infrastructures éducatives. Elle a conclu que les besoins restaient supérieurs aux moyens disponibles et que les listes d'attente constituent un instrument imparfait pour évaluer les besoins réels. Dans son rapport relatif à l'année 2021, la Cour note que le gouvernement flamand a déployé des efforts pour réduire les listes d'attente dans les secteurs des crèches et des soins aux personnes handicapées en recourant à des initiatives réglementaires et en accélérant la mobilisation de moyens d'extension. Le résultat de ces efforts devient peu à peu visible, mais il est aussi déjà clair qu'il sera trop limité dans les deux secteurs pour permettre d'atteindre les ambitions d'extension au cours de la législature.

Mise en œuvre des intentions politiques concernant les panneaux solaires et les groupes cibles

En 2021, le gouvernement flamand a pris des initiatives pour simultanément atteindre les objectifs en matière d'énergie renouvelable, créer un système plus efficient en termes de coûts, mettre un terme progressivement à l'excédent de certificats et conserver la confiance dans des investissements verts. La Cour estime toutefois que, d'un point de vue budgétaire pour les autorités flamandes, le remplacement partiel du système de certificats par l'aide à l'investissement par le biais d'appels et de primes d'investissement uniques pour des panneaux solaires ne sera, par définition, pas plus efficient en termes de coûts que le système de certificats.

Les pouvoirs publics flamands ont entre-temps concrétisé une grande partie de l'accord de gouvernement flamand 2019-2024 sur le plan de l'activation de personnes plus éloignées du marché du travail et la réforme de la politique des groupes cibles, avec notamment la suppression d'une série de mesures et l'augmentation de l'âge requis des travailleurs âgés. Le nombre de membres du personnel occupés a diminué pour tous les groupes cibles, sauf pour la prime de soutien flamande pour les travailleurs présentant un handicap professionnel. Fin 2021, les pouvoirs publics flamands ont atteint un taux d'occupation de 75,9 %, mais pour atteindre l'objectif de 120.000 travailleurs supplémentaires d'ici fin 2024, des actions supplémentaires seront encore nécessaires. Les données disponibles ne permettent d'ailleurs pas de se prononcer sur la durabilité de l'emploi créé grâce aux réductions groupe cible ni sur la question de savoir si toutes les parties prenantes trouvent leurs chemins vers les réductions ONSS.

Réaction du ministre

Le 20 juin, le ministre flamand des Finances et du Budget a répondu aux observations de la Cour. Il a mis en exergue les progrès réalisés par rapport à l'année précédente et a souligné que les grandes lignes des comptes étaient correctes, y compris pour les comptes annuels économiques. Selon le ministre, la discussion a pu s'axer sur des points d'attention spécifiques, pour lesquels son administration prend chaque année des mesures d'amélioration. Ainsi, celle-ci travaillera ces prochaines années à la césure, aux flux de subventions entre les entités des pouvoirs publics flamands, à l'évaluation des actifs (ouvrages de génie civil, terrains et bâtiments), aux litiges, aux droits et engagements non repris dans le bilan, aux autorisations qui doivent encore être subventionnées par le

ministère de la Communauté flamande et à l'exécution de l'exposé de la politique et du budget. Le ministre a ainsi réagi principalement aux remarques liées aux volets de la certification dans le rapport des comptes.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport de comptes relatif à l'année 2021 (*Rekeningenrapport over 2021*) a été transmis au Parlement flamand. Ce rapport (en néerlandais) et le présent communiqué de presse sont disponibles sur le site internet de la Cour des comptes (www.courdescomptes.be).